

terme de 1,2 milliard de dollars de Canadair. Ils ont payé la société 120 millions de dollars.

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) nous a dit de tenir compte des chiffres fournis par Peat Marwick, soit un passif de 330 millions de dollars, mais ces chiffres sont basés sur la valeur de la compagnie au cas où nous serions forcés de la liquider, avec tous les coûts à venir qu'il faut assumer. Le député a donc à la fois tort et raison. Il a raison en ce sens que ce sont les chiffres fournis par Peat Marwick mais il a tort au sujet de la valeur réelle de la société. Il suffit de regarder à ses rapports annuels. En fait, la seule valeur technologique de la société est de quelque 300 millions.

Nous nous lançons ces chiffres, mais nous ne devrions pas nous laisser aveugler mutuellement. Il semble logique de dire que si le gouvernement canadien a versé autant d'argent dans la technologie c'est qu'elle vaut quelque chose. La société dispose de la technologie militaire et aéronautique; elle a la technologie des avions à réaction Challenger. Si j'avais été un des dirigeants de Canadair, il y a quelques années, je n'aurais pas entrepris de construire le Challenger. C'était une entreprise coûteuse et on pouvait s'interroger sur l'utilité de gros avions d'affaires. Toutefois, beaucoup d'investissements ont été faits et nous ne devrions pas en faire cadeau.

Pour résumer, Bombardier paye 120 millions, ce qui est bien inférieur à la valeur technologique de 300 millions à laquelle la société est estimée. Par ailleurs, Bombardier recevra 50 millions de subventions fédérales en janvier et 30 millions plus tard, une aide financière à l'exportation indéterminée, un contrat de matériel militaire de 1,7 milliard, elle n'aura aucune obligation financière pour les dettes et le passif de Canadair, et en plus elle pourra garder les 20 millions de bénéfices de 1985 et les 2,8 millions du premier trimestre de 1986. Ce n'est pas mal pour le prix payé.

Nous maintenons ce que nous disions ce matin, c'est du bradage, un «cadeau» comme disait le député de Winnipeg-Nord (M. Keeper), où des soldes après incendie selon l'expression d'un autre député.

Je continuerai après le repas en parlant des problèmes philosophiques associés à la politique de privatisation du gouvernement.

[Français]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES AFFAIRES SOCIALES

LES BANQUES D'ALIMENTATION—LA CAMPAGNE DE CUEILLETTE DE VIVRES DES JEUNES LIBÉRAUX DE YORK-OUEST

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, l'arrivée de la période des Fêtes ranime le sentiment chaleureux qu'engendrent le don et le partage dans nos diverses localités canadiennes. Conformément à cet esprit des fêtes, le club des jeunes libéraux dans York-Ouest a lancé sa campagne de cueillette de vivres pour Noël 1986, projet valable destiné à venir en aide aux personnes démunies.

Le nombre accru de banques d'alimentation au Canada est un fait inquiétant à notre époque. Un trop grand nombre de gens sont forcés de faire la queue chaque jour et de compter sur la générosité de leurs concitoyens. La situation est aggravée du fait de la pénurie de denrées alimentaires disponibles. Toutefois, les responsables des banques d'alimentation et des refuges dans le grand Toronto montrent que notre ville compte aussi des gens qui se préoccupent des malheurs d'autrui.

A cette fin, j'encourage mes concitoyens de York-Ouest à contribuer à la campagne de cueillette de vivres de Noël 1986 et à donner selon leurs moyens. Pour venir en aide aux nécessiteux, des articles non périssables peuvent être adressés au club des jeunes libéraux par l'intermédiaire de mon bureau de circonscription situé au 2397 ouest de l'avenue Finch ou on peut appeler mon bureau de Toronto au n° 743-3135.

Les gens moins fortunés de notre collectivité ont besoin d'aide. Je remercie ceux qui sont disposés à venir en aide à ceux qui sont moins fortunés qu'eux durant la période des Fêtes.

* * *

LA SOUVERAINETÉ

LE VOYAGE AU PÔLE NORD DE SOUS-MARINS DES ÉTATS-UNIS

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, la répugnance du gouvernement du Canada à répondre franchement aux questions concernant le voyage effectué en mai au Pôle Nord par trois sous-marins nucléaires américains fait naître chez les Canadiens le soupçon que leur gouvernement n'était pas au courant de ces manoeuvres et qu'il tente maintenant de sauver la face.

Aucune raison de sécurité ne saurait empêcher de répondre aux questions suivantes. Les sous-marins ont-ils navigué en eaux canadiennes? Les États-Unis ont-ils avisé le Canada de ces manoeuvres et nous en ont-ils demandé la permission? Avons-nous un accord avec les États-Unis concernant le passage de leurs navires de guerre dans nos eaux territoriales? Le Canada est-il en mesure de détecter la présence de sous-marins étrangers sous notre calotte glaciaire?